

VAPOR Aérosol - Pirigrain 50

Aérosol insecticide à diffusion automatique, pour lutter contre les charançons, alucites, triboliums et silvains.
Action rapide et puissante par inhalation, contact et ingestion.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

* Composition :

- Matière active : Pyrimiphos méthyl 50 g/l
- Gaz propulseur : 134A – Ininflammable

* Homologation :

- N°7700703 du Ministère de l'Agriculture
- Dose homologuée : 0.08 L/T (céréales-traitement des produits récoltés)

* Conditionnement et emballage :

- Aérosol 100 ml net - Carton de 24 aérosols - Réf. **VAP1** pour 130 m³.
- Aérosol 500 ml net - Carton de 12 aérosols - Réf. **VAP2** pour 650 m³.

MODE D'EMPLOI :

Fermer toutes les ouvertures sauf celles par où doit sortir l'applicateur.

Placer les aérosols en hauteur (si possible), au centre du local ou près d'une gaine de ventilation.

Presser à fond sur la patte du diffuseur pour obtenir une diffusion continue.

Sortir du local.

Laisser les locaux fermés pendant 2 à 3 heures et aérer durant trois heures minimum avant de les utiliser à nouveau.

Un meilleur résultat sera obtenu si vous nettoyez l'entrepôt à traiter (les parois, les sols, les gaines de ventilation, les aspérités, tous les points où la poussière et les graines peuvent demeurer ainsi que le matériel).



PRECAUTIONS D'EMPLOI :

F+- Extrêmement inflammable.

Xi – Irritant

N – Dangereux pour l'environnement aquatique

R12 Extrêmement inflammable.

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

S23 Ne pas respirer l'aérosol.

S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S60 Eliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer, ne pas brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, appareils électriques en fonctionnement. Bien ventiler après usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

En cas d'urgence, appelez le 15 ou le centre anti-poison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau « Phyt'attitude », n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique.

Avant toute utilisation se reporter aux précautions d'emploi inscrites sur l'emballage.

Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

FDS consultable sur www.quickfds.fr

Numéro d'agrément : IF01739

2, mail des Cerclades – CS 20807 Cergy - 95015 CERGY PONTOISE CEDEX - Tél. 01 34 02 46 60 - Fax 01 30 37 15 90
S.A.S au capital de 5 180 100 € - R.C. Pontoise 2011 B 02551 - SIRET 533 577 490 00014 - Code NAF 4778C - T.V.A. FR 70 533 577 490